

Avocats Sans Frontières

Newsletter 2004 - VI

octobre 2004

Cher lecteur,



C'est avec plaisir que nous vous envoyons la nouvelle édition de la Newsletter d'Avocats Sans Frontières.

Nous saisissons l'occasion pour vous rappeler l'après-midi d'étude consacrée au « Droit humanitaire et ses applications pratiques devant les tribunaux pénaux internationaux » qui se déroulera (en néerlandais) à l'auditorium de Palais de Justice d'Anvers ce vendredi. Cette après-midi d'étude est organisée par Avocats Sans Frontières avec le soutien de l'Ordre des Avocats d'Anvers. Monsieur Serge Brammertz, Procureur-adjoint au Tribunal Pénal à La Haye y prendra la parole. Les inscriptions peuvent encore se faire via notre site Internet www.asf.be ou par mail (info@asf.be).

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous informer que Nicolas Jacobs a rejoint l'équipe à Bruxelles en tant que responsable de projet pour nos activités en Israël, Gaza et Westbank. Comme vous le lirez ci-dessous, il est entre autres chargé de l'organisation d'un séminaire de formation de quatre jours pour une trentaine d'avocats israéliens et palestiniens. Vous pouvez le joindre par email (njacobs@asf.be) ou par téléphone au numéro habituel.

Comme annoncé dans la précédente Newsletter, vous trouverez un aperçu de la nouvelle répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration.

Bonne lecture !

*Peter Van der Auweraert
Directeur général*

Votre épargne peut compter double!

Avocats Sans Frontières vous invite à participer à l'action épargne de la Banque Triodos.

Pour chaque nouveau compte d'épargne Triodos ouvert avant le 28 février 2005, avec un premier versement de 100 euros minimum, la Banque Triodos offre 10 euros à Avocats Sans Frontières.

Vous souhaitez que votre épargne vous rapporte... c'est tout naturel. Mais cela vous est-il égal de savoir comment votre argent est géré? Avec votre épargne, la Banque Triodos finance uniquement des projets durables et des entreprises ayant une plus-value sociale, culturelle ou environnementale. Vous participez indirectement au développement du commerce équitable, de l'énergie renouvelable et d'autres projets durables.

Quelques exemples ? Le travail d'Avocats Sans Frontières que vous connaissez bien, les microcrédits d'Alterfin au Sud, les produits du commerce équitable vendus par Oxfam Magasins du Monde, etc. Votre épargne sert uniquement à financer des initiatives à responsabilité sociétale.

Et ce en toute transparence. La Banque Triodos informe ses clients via le Triodos magazine et via le site <http://www.triodos.be/> des projets financés.

Vous recevez des taux d'intérêts équivalents aux taux standard des grandes banques.

Faites aujourd'hui le premier pas : demandez plus d'informations !

Vous recevrez une documentation complète, sans engagement de votre part. Vous y trouverez des détails sur l'action épargne et sur le compte d'épargne Triodos. Si vous désirez ouvrir un compte dès à présent, vous pouvez accéder au formulaire de demande d'ouverture de compte en cliquant [ici](#).

Grâce au coupon-réponse ci-dessous, vous pouvez agir directement. Il vous suffit de le renvoyer complété à la Banque Triodos.

Oui, envoyez-moi plus d'informations sur l'action épargne de la Banque Triodos.

code: 0374

À compléter en majuscules s.v.p.

M/Mme

Prénom:

Nom:

Rue: N°:

Code postal: Localité:

Tél. :

E-mail:

Renvoyez ce coupon-réponse à Banque Triodos, Rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles ou faxez-le au 02 548 28 29

Ces données sont uniquement utilisées à des fins marketing par la Banque Triodos et éventuellement par l'agent ou l'intermédiaire de la Banque Triodos. Ces données ne sont pas destinées à être communiquées à des tiers. Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez le droit de consulter et corriger vos données personnelles.

Timor Leste

Ce mois-ci, le contexte au Timor semblait favorable aux débats sur la justice. En effet, le projet d'établir un tribunal international pour juger les graves crimes commis lors du référendum de 1999 est toujours discuté par le gouvernement et la population timoraise vu que le tribunal ad hoc de Jakarta n'a pas le pouvoir de condamner les personnes pourtant jugées coupables. Le gouvernement du Timor Leste est malgré tout inquiet des tensions qu'un tel tribunal pourrait provoquer avec l'Indonésie.

D'autre part, trois juges internationaux mandatés par le Programme des Nations Unies pour le Développement ont pris leurs fonctions à la Cour de Dili pour assister le système judiciaire des quatre districts de Dili, Baucau, Suai et Oecusse. Enfin, au cours de la cérémonie d'ouverture d'une formation pour les juges, les procureurs et les défenseurs publics, le Premier Ministre et le Président de l'Ordre Supérieur des Magistrats ont reconnu que le système judiciaire du Timor est confronté à un grand nombre de difficultés et que priorité doit être donnée à la formation des juges.

L'institutionnalisation du Barreau Timorais est en cours. ASF a profité de sa participation à la deuxième Assemblée Générale Constituante Annuelle du Barreau pour présenter la première Newsletter de cet organe et lancer un concours pour l'élaboration d'un logo. Le Law Directory est désormais finalisé et prêt à être distribué aux cabinets et aux pouvoirs publics. Une réunion avec les représentants des avocats a permis d'établir le programme et le calendrier pour un séminaire de formation. Sur les conseils des avocats, ASF a pris en charge la traduction en tetum du manuel de formation afin de faciliter cette formation..

Enfin, des exemplaires traduits du Code de Conduite ont été remis aux membres du Barreau en prévision de la série d'ateliers qui se tiendront en novembre et en décembre en présence d'organisations internationales expérimentées dans l'appui de Barreaux.

Rwanda

Un protocole d'accord a été signé entre le Rwanda, l'Ouganda et la RDC afin de désarmer, démobiliser et réintégrer les groupes armés rebelles et les milices qui sont sources de tension dans la région. La suspicion demeure cependant forte dans les quartiers généraux rwandais et congolais face aux actions sporadiques et récurrentes, en ce mois de septembre et début octobre, de mouvements rebelles dans l'Est de la RDC.

Du côté de la frontière avec le Burundi, les rumeurs et incertitudes quant à la fin de la période de transition et le report des élections dans ce pays, ont provoqué la venue de plusieurs centaines de burundais se réfugiant dans les provinces limitrophes du Rwanda.

L'on observe un réchauffement des relations entre le Rwanda et le TPIR avec pour la première fois depuis l'existence du Tribunal Pénal, une visite d'officiels à Arusha. Les discussions de ces derniers jours portent sur le possible transfert

des affaires et des détenus du TPIR au Rwanda. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement rwandais a annoncé qu'il était prêt à renoncer à la peine de mort pour les affaires qui lui seraient transmises par le TPIR.

Entre-temps, s'est ouvert à Arusha le procès de père Athanase Seromba, premier prêtre catholique à être jugé par le TPIR. Prêtre de la paroisse de Nyange dans la région de Kibuye au moment du génocide de 1994, le père Athanase Seromba, est accusé de génocide, de complicité de génocide, d'entente en vue de commettre le génocide et de crimes contre l'humanité. Il plaide non coupable.

Le Gouvernement rwandais a finalement réagi au rapport de la Commission parlementaire sur la persistance de l'idéologie génocidaire au Rwanda (Voir Newsletters précédentes). Dans un communiqué rendu public à Kigali, le gouvernement a demandé au Procureur Général de la République d'enquêter sur les accusations rapportées par la Commission parlementaire et d'engager des poursuites si les faits étaient avérés pour les personnes mises en cause. La présidence de l'Union Européenne a réagi à ce rapport indiquant qu'elle « regrette que le gouvernement rwandais n'ait pas affirmé sans équivoque que ceux qui sont mentionnés dans le rapport parlementaire sont présumés innocents jusqu'à la preuve du contraire. Des individus ont été publiquement accusés sur la base d'information insuffisamment étayées »

Notons aussi la publication du dernier rapport de Human Rights Watch au Rwanda sur la question de viols perpétrés dans le cadre du génocide et stigmatisant une absence de prise en charge des victimes et les faiblesses du système judiciaire rwandais pour traiter de ces crimes.

En ce qui concerne ses activités, Avocats Sans Frontières a organisé, du 20 au 24 septembre, en collaboration avec le Barreau de Kigali, une formation portant sur la réforme juridique et judiciaire au Rwanda. Conscients du remodelage intégral qui s'est opéré tant au niveau des structures et institutions judiciaires qu'au niveau de la procédure et du droit applicable, les avocats rwandais ont manifesté un grand intérêt à cette formation technique. Ils ont pu mettre en évidence des questions ayant trait à l'inconstitutionnalité de certaines nouvelles dispositions ou des conflits et contradictions entre différentes lois.

La Mission d'ASF au Rwanda s'est également impliquée dans les formations initiales des nouveaux Magistrats du siège qui sont organisées par la Cour Suprême du Rwanda. Un membre de l'équipe d'ASF a pu dispenser un ensemble d'enseignements dans ce cadre.

Dans le cadre de l'appui technique qu'ASF apporte au processus Gacaca, divers outils didactiques tels que « le guide du jugement » et le « manuel explicatif des juridictions Gacaca » sont en cours d'élaboration. Les cours pour la formation des formateurs prévue au mois de novembre prochain sont également en préparation.

Le sixième volume du Recueil de jurisprudence sur le contentieux du génocide réalisé par la Mission d'ASF au Rwanda sous l'égide de la Cour Suprême se trouve, quant à lui, à l'imprimerie où s'effectuent les dernières corrections avant impression.

La mission a, par ailleurs, en ce début octobre eu le plaisir d'accueillir en son sein la nouvelle Responsable du projet Rwanda, Madame Caroline Stainier, pendant une semaine.

Burundi

La classe politique burundaise est préoccupée par la question du partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis et par la question de la Constitution post transition.

Pour contourner le blocage imposé par les partis Tutsis, le Président de la République a pris un décret appelant les deux chambres des représentants du parlement de transition à siéger en assemblée extraordinaire afin d'étudier cette Constitution. Au cours d'une séance extraordinaire, le parlement a ainsi approuvé le projet de la nouvelle constitution qui entrera en vigueur à partir du 1er novembre 2004. Les dix partis politiques Tutsis (G10) n'ont pas caché leur mécontentement et ont saisi le lundi 27 septembre la Cour Constitutionnelle pour qu'elle invalide ce projet de constitution.

Après avoir lancé des mandats d'arrêts internationaux contre les leaders du FNL suite aux massacres de Gatumba (voir Newsletter précédente), le Président de la République a demandé devant l'Assemblée Générale de l'ONU de classer ce mouvement rebelle encore actif au Burundi comme une organisation terroriste. Le Burundi a par ailleurs ratifié sans réserve le statut de la Cour Pénale Internationale.

La journée de réflexion "sur le déroulement des audiences criminelles" organisée le 9 juillet dernier par ASF (Voir

Newsletter précédente) s'avère avoir été très constructive. En effet, les acteurs y ayant participé s'investissent pour mettre en œuvre les conclusions tirées de cette journée et organiser ainsi des sessions criminelles d'une à deux semaines en fonction du volume de dossiers pendants devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de leur ressort. La planification des sessions jusque décembre 2004 devrait permettre l'avancement plus rapide des dossiers. Ainsi, les TGI du ressort de Bujumbura, de Ngozi et de Gitega ont démarré leurs audiences criminelles courant septembre.

D'autre part, la deuxième session pour le groupe II, de la formation initiale des magistrats des tribunaux de résidence qui ont été promus auprès des Tribunaux de Grande Instance a démarré le 13 septembre. La promotion et la formation solide de ces magistrats sont indispensables pour répondre à l'urgence que constitue la résorption du contentieux judiciaire. La formation d'une durée de trois semaines organisée par ASF, a bénéficié à 35 magistrats et a principalement traité de la matière pénale.

Enfin dans le dossier de l'assassinat du Dr. Kassy Manlan (voir Newsletters précédentes), ASF prend en charge l'assistance judiciaire de Mr. Jean-Paul Bukeyenzeza, gardien de la résidence du docteur, et de Mr. Nuni Martin, condamné pour un vol qualifié et qui aurait été extrait de prison pour participer à l'exécution de l'assassinat.

République Démocratique du Congo

D'un point de vue politique et sécuritaire, la transition a connu ce dernier mois son lot de rebondissements. L'attention s'est focalisée tour à tour sur les pygmées du Mouvement de Libération Congolais (MLC) qui prétendent que les crimes d'anthropophagie perpétrés durant l'année 2003 en Ituri est une cabale du parti de l'opposition sur les mouvements militaires de l'insaisissable Kunda, sur l'invasion d'une ville du Katanga par les Mai-Mai, sur l'Audit des entreprises publiques et la publication des salaires astronomiques touchés par les « directeurs », sur les propos « litigieux » du Ministre des Affaires Etrangères belge.

Le projet Boutique de Droit d'ASF est désormais bien lancé. Les avocates membres de l'AFEAC (Association des Femmes Avocates de la RDC) assurent les permanences et s'impliquent avec enthousiasme. Ainsi, le nombre d'avocates est passé de 25 à 29 et, à l'initiative de l'AFEAC, la permanence est assurée un jour supplémentaire. En termes d'activité, les avocates réalisent des séances itinérantes à l'attention des personnes incapables de se déplacer pour des raisons financières ou professionnelles.

Les activités de sensibilisation se sont multipliées et diversifiées par la réalisation d'un prospectus bilingue, l'animation d'une émission sur Radio Okapi et la mise en place d'un module de vulgarisation sur l'accès à la justice. L'impact de ses activités s'est transcrit de manière patente par l'augmentation des consultations enregistrées lors des permanences à la boutique et itinérante.

La première audience foraine a eu lieu à Ndemba dans le district de la Lulua au Kasai Oriental. Cette première expérience s'est avérée très positive tant du point de vue de la population qui a participé avec intérêt aux audiences que de celui des magistrats et des avocats. Le tribunal a statué en matière civile et pénale sur de nouveaux dossiers et sur l'arriéré judiciaire. La prochaine session se tiendra à Tshimbulu, toujours au Kasai Oriental, au début du mois de novembre pour une durée de six semaines.

Le mois d'octobre a été l'occasion pour les chargés des projets « formations » et « Audiences foraines » de se rendre à Mbandaka chef lieu de la province de l'Equateur. Le but de la mission était de préparer l'organisation des activités d'ASF, à savoir : l'ouverture d'une antenne décentralisée, l'organisation du recyclage des magistrats de la province et la mise en place d'audiences foraines. Pour des raisons d'ordre techniques et logistiques, il semble que la ville de Gemena dans le district du Sud Ubangi soit mieux adaptée pour l'implantation des interventions d'ASF en Equateur.

Israël et Territoires palestiniens

Depuis le mois d'octobre, le projet intitulé « Mise en réseau et renforcement des relations entre avocats israéliens et palestiniens, travaillant au respect des droits fondamentaux en Israël et Palestine » est entré dans sa phase de mise en œuvre avec l'arrivée au siège de Nicolas Jacobs, ancien chargé de mission en Palestine / Israël, qui assurera les fonctions de responsable de projet. Cette initiative s'inscrit en droite ligne dans le fondement de l'intervention d'ASF dans la région, à savoir de travailler en synergie avec la société civile et les avocats tant israéliens que palestiniens, et de favoriser et renouveler dans la mesure du possible le dialogue entre les deux parties au travers d'actions concrètes.

Le projet, dont le financement est principalement assuré par le Ministère belge de la Justice, prévoit l'organisation d'un séminaire de quatre jours à Bruxelles en mars 2005. Le séminaire regroupera une trentaine de participants, répartis de manière égale entre avocats palestiniens et israéliens. Chaque groupe d'environ quinze participants comptera une poignée d'avocats plus expérimentés, les autres membres du groupe étant de «jeunes» avocats, travaillant soit dans des cabinets privés, soit au sein d'ONGs locales avec lesquelles ASF entretient des relations depuis 2002. La participation au séminaire d'avocates israéliennes et palestiniennes sera particulièrement encouragée. Aussi, le monde judiciaire belge, et en particulier les avocats belges invités à participer à ce séminaire, bénéficieront d'une occasion unique de rencontre et d'échanges avec leurs homologues israéliens et palestiniens, quant aux systèmes juridiques en vigueur en Israël et en Palestine et aux difficultés pratiques posées par la réalité du conflit israélo-palestinien.

En parallèle, le suivi des demandes de financement déjà introduites ainsi que la recherche de nouvelles sources possibles de financement seront effectués, avec pour objectif d'assurer la pérennité et le développement de l'action entamée par ASF depuis deux ans dans la région.

Justice Pénale Internationale

Comme dans le passé, Avocats sans Frontières a assisté comme observateur à la troisième session de l'Assemblée des Etats parties, la première qui s'est tenue à La Haye, siège de la Cour du 6 au 10 septembre 2004.

Cette assemblée a eu lieu à un moment charnière. La Cour Pénale Internationale est maintenant opérationnelle. Les bureaux et premières salles d'audience sont prêts. Les deux premières instructions (relatives aux situations en Ouganda et en République Démocratique du Congo) sont en cours. L'Assemblée des Etats Parties devait adopter le budget de 2005, mais aussi entériner une série d'autres textes et décisions comme le règlement du Fonds des Victimes, le code de déontologie pour les conseils et l'accord de coopération avec les Nations Unies.

Le budget pour l'aide légale et le Fonds des Victimes

Le Greffe a élaboré un budget qui reflète les options prises par celui-ci, notamment pour ce qui concerne l'organisation de la défense et la représentation des victimes. Pour élaborer ces mécanismes, le Greffier a organisé plusieurs séminaires avec des organisations de conseils, et même avec certains ONG, une initiative unique dans l'histoire des tribunaux internationaux, qu'il faut saluer. A.S.F. a participé à ces consultations, et certains de ses membres ont été entendus comme experts.

Pour ce qui concerne l'aide légale, un système de rémunération des conseils a été élaboré, qui tient compte des problèmes qu'ont rencontré les tribunaux ad hoc. Il est également prévu de créer un service de défenseurs publics, pour assister la défense des accusés, mais jouera un rôle plus important dans la représentation des victimes.

Le budget élaboré par la Cour a été critiqué sur certains points par le Comité du Budget et des Finances de l'A.E.P (C.B.F.), qui recommandait une réduction importante notamment dans les postes qui concernent l'aide légale aux victimes, pourtant déjà réduit au strict minimum.

Lors de la conférence, les ONG, organisés dans la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (C.I.C.C.) ont développé un lobbying pour sauvegarder les moyens nécessaires pour une participation effective des victimes, pour un Fonds des Victimes qui peut fonctionner efficacement, et pour une présence plus importante de la Cour sur le terrain. Le Procureur et le Greffier ont admis la faiblesse du budget sur ce dernier point, demandant un budget complémentaire pour des officiers de terrain, notamment pour le parquet et le bureau des victimes. Le lobbying des ONG n'est pas resté sans effets. Des postes prévus pour la défense des victimes, prévues comme «conditionnels» par la Cour, et dont le C.B.F. préconisait la suppression, ont été retenus dans le budget, et le Fonds d'indemnisation des victimes pourra bénéficier d'un secrétariat à charge du budget général.

Conseil d'Administration

Nous vous l'annonçons dans la précédente Newsletter, Prof. Me Lieven A. Denys (avocat au Barreau de Bruxelles-NI) a été élu Président et Me Jean-Louis Libert (avocat au Barreau de Liège) Vice-Président de l'association.

L'administration journalière est également assurée par Me Chantal Van Cutsem (avocate au Barreau de Bruxelles-NI) en tant que secrétaire; Me Luc Walley (avocat au Barreau de Bruxelles-NI), ancien président, chargé également de la

Commission Justice Internationale ; Me Marc Nève (avocat au Barreau de Liège), ancien président et responsable de la Commission Justice Pénale Européenne ; et Mme Joelle Van Ex (magistrate à Bruxelles).

Me Hafida Talhaoui (avocate au Barreau d'Anvers) et le Président entretiendront les relations avec les barreaux flamands tandis que Me Philippe Van Roost (avocat au Barreau de Bruxelles-Fr) et Me Jean-Marc Verjus (avocat au Barreau de Liège) le feront vis-à-vis des barreaux francophones. Me Tom De Keersmaecker (avocat au Barreau d'Anvers) avec le Président et le Vice-Président seront en contact avec les barreaux européens et internationaux.

Les tâches relatives aux différentes commissions de suivi des projets Congo, Rwanda, Burundi et Timor Leste ont été réparties comme suit : Congo - Mme Joelle Van Ex et Me Jean-Louis Libert; Burundi - Me Anne Monseu (avocate au Barreau de Bruxelles-Fr) et Me Jean-Louis Libert; Rwanda - Me Marc Nève et Chantal Van Cutsem; et Timor Leste - Me Philippe Van Roost.

ASF A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

Deux formules s'offrent à vous pour soutenir financièrement ASF:

- **NOUVEAU Un versement on online** : vous pouvez réaliser un versement on online sécurisé à l'aide d'une carte de crédit.
- **Un versement au compte général** d'Avocats Sans Frontières ouvert auprès de la

Banque ING
Palais de Justice - place Poelaert - B-1000 Bruxelles
n° 630-0227491-85
(IBAN : BE89 6300 2274 9185 - Code BIC : BBRUBEBB)

Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :

- Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);
- Participez à l'action d'épargne de la Banque Triodos. Pour chaque nouveau compte d'épargne Triodos ouvert avant le 28 février 2005, avec un premier versement de 100 euros minimum, la Banque Triodos offre 10 euros à Avocats Sans Frontières. Vous trouverez plus de renseignements sur [le site de la Banque Triodos](#). Vous pouvez également compléter le formulaire d'ouverture de compte en cliquant [ici](#)
- Consultez régulièrement le site (www.asf.be) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;